

PREFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Politiques Publiques

Gap, le **27 OCT. 2017**

...  
Cellule Développement Durable/  
Procédures Réglementaires

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**sur les communes de Théüs, Avançon, Rousset, Espinasses, Chorges,**  
**Montgardin et Saint Etienne le Laus**

Par arrêté préfectoral n° **2017-DNCP- C- 48**

du **27 OCT. 2017**

il sera procédé sur le territoire des communes de Théüs, Avançon, Rousset, Espinasses, Chorges, Montgardin et Saint Etienne le Laus à une enquête préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques, sur le territoire des communes suivantes :

- contre les obstacles : Avançon, Espinasses, Rousset et Théüs ;
- contre les perturbations: Avançon, Chorges, Espinasses, Montgardin, Rousset, Saint Etienne le Laus et Théüs.

Le public pourra consulter le dossier pendant la durée de celle-ci qui se déroulera : **du vendredi 24 novembre 2017 au mardi 12 décembre 2017 inclus.**

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture au public	Jours et heures de permanence du Commissaire Enquêteur
Mairie de THEUS	Mardi : 13h30 - 17h30 Vendredi : 13h30 - 17h30	Vendredi 24 novembre 2017 : 13h30 à 16h30 mardi 12 décembre 2017 : de 13h30 à 16h30
Mairie d'AVANCON	Lundi : 8h30 - 12h00 et 13h00 - 17h00 mardi : de 13h30 - 18h30 mercredi : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00 jeudi : de 14h30 - 19h00	Jeudi 30 novembre : de 14h30 à 17h30
Mairie de ROUSSET	Lundi, mardi et jeudi : 9h00 - 13h00	Lundi 27 novembre 2017 : de 9h00 à 12h00
Mairie d'ESPINASSES	Lundi : 14h00 - 18h00 mardi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 jeudi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 vendredi : 14h00 - 17h00	Lundi 27 novembre 2017 : de 14h00 à 17h00
Mairie de CHORGES	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30	Mardi 5 décembre 2017 : 14h00 à 17h00
Mairie de MONTGARDIN	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00	Mardi 5 décembre 2017 : de 9h00 à 12h00
Mairie de SAINT ETIENNE LE LAUS	Lundi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30 mardi : 9h00 - 12h00 jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00 vendredi : 9h00 - 12h00	Jeudi 30 novembre : de 9h00 à 12h00

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations éventuelles sur les registre d'enquête ouvert à cet effet, dans les mairies de Thétis, Avançon, Rousset, Espinasses, Chorges, Montgardin et Saint Etienne le Laus, pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies (voir tableau ci-dessus).

Il pourra de même les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Thétis – le village 05190 THEUS.

Gérard MATHIEU, sous-préfet en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Thétis, Avançon, Rousset, Espinasses, Chorges, Montgardin et Saint Etienne le Laus et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques – Cellule Développement Durable).

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairies de Thétis, Avançon, Rousset, Espinasses, Chorges, Montgardin et Saint Etienne le Laus.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

Yves HOCDE